

Année 1989

COMMUNE DE LANUEJOLS



BULLETIN MUNICIPAL N°1

INTRODUCTION

Le Conseil Municipal a approuvé l'idée de diffuser une ou deux fois par an un bulletin d'informations relatives à la vie communale. Nous avons donc le plaisir de vous présenter ce premier exemplaire qui a mission :

- 1) De donner quelques renseignements pratiques
- 2) De faire le point sur les projets en cours ou à venir de la Commune.
- 3) De permettre à chaque association de présenter son activité.
- 4) De présenter un point particulier de l'histoire de LANUEJOLS.

Cette fois ci, nous voyons comme la construction de l'Eglise à été délicate.

Bien entendu, cette initiative doit pouvoir être largement améliorée et nous demandons à chacun de vous de bien vouloir nous faire part de ses remarques en ce sens.

Merci, donc de vous adresser à GUY VALAT ou à moi-même.

Le Maire,
M. DELORD

LE MOT DU MAIRE

Je profite de l'occasion donnée par ce bulletin pour faire le point sur les travaux en cours :

- LA CASERNE DES POMPIERS est en cours d'achèvement et c'est Claude PASTORE lui-même qui assure les finitions intérieures.
- LA COUVERTURE DU RUISSEAU DE L'ENGARENNE est également presque terminée. Il reste à résoudre avec les riverains les aménagements de bordure.

Sans doute ferons nous une inauguration de ces deux chantiers importants pour la Commune au printemps prochain.

- AU CENTRE DE FORMATION l'atelier de maçonnerie continue de se monter, au rythme des exercices prévus par les formateurs.
- Puisque nous n'avons pas relevé d'oppositions majeures, nous allons dans l'hiver et au printemps, réaliser l'AMENAGEMENT DE L'ANCIEN CIMETIERE, tel que sur le plan présenté.
- Pour ce qui est du proche avenir, le projet principal de la Commune de LANUEJOLS est la CONSTRUCTION (en 90 - 91) D'UN HEBERGEMENT sur le terrain du Centre de Formation qui devrait à la fois accueillir des touristes en période de vacances et les futurs stagiaires du Centre de Formation.
- Nous envisageons également un REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE ET DE LA POSTE, car les bureaux et l'appartement du receveur sont véritablement inadaptés aux besoins des uns et des autres.

Ces deux gros projets pour lesquels nous allons cerner les budgets au plus juste n'empêcheront cependant pas la municipalité de continuer l'amélioration des services indispensables que sont :

- l'assainissement du village ou des hameaux
- le goudronnage des rues ou chemins
- l'aménagement d'une salle commune.

RENSEIGNEMENTS UTILES

MAIRIE

Ouverte tous les jours, sauf les lundi et mercredi après-midi de 9 à 12 heures et de 13 à 17 heures.	67.82.70.83
Maire: M. Martin DELORD	67.82.71.67
Adjoints: M. Jean TEISSIER	67.82.71.06
M. Guy VALAT	67.82.73.34
Mme Paquerette PASCAL	67.82.70.07

URGENCES

Pompiers	67.82.71.11
Gendarmerie de TREVES	67.82.70.01
Hôpital de MILLAU	65.61.70.00
Médecin: M. Rémy DAUTREY	Cabinet 67.82.75.08
	Domicile 67.82.72.42
Pharmacie MEYRUEIS	66.45.60.08

SERVICES PUBLICS

Préfecture NIMES	66.67.70.21
Sous-Préfecture LE VIGAN	67.81.03.04
Equipement LE VIGAN	67.81.02.65
Perception LE VIGAN	67.81.01.46
Centre des Impôts LE VIGAN	67.81.01.64
Poste LANUEJOLS	67.82.70.60
E.D.F. MILLAU	65.60.78.88
Service des Eaux - RUAS -	66.85.30.95
Justice - Tribunal d'Instance - LE VIGAN	67.81.03.61
Ecole LANUEJOLS	67.82.70.47

DIVERS

Assistante sociale sécurité sociale - LE VIGAN	67.81.00.69
Assistante sociale Mutualité Sociale Agricole - LE VIGAN	67.81.22.05
Permanence en mairie le premier jeudi du mois de 13 h 30 à 15 h 30.	
Crédit Agricole - LE VIGAN	67.81.02.31
Permanence en mairie le premier et le troisième jeudi du mois de 10 h à 12 h.	
Caisse d'Epargne - LE VIGAN	67.81.00.88

INFORMATIONS AGRICOLES

A l'occasion de la sortie du 1^{er} Bulletin d'Information Municipal, il nous a paru bon de traiter des problèmes d'actualité "notamment agricole" susceptible d'aider certaines personnes qui se posent des questions sur le devenir de leur Entreprise.

L'information sera succincte et demandera à être complétée par les techniciens de notre petite région qui ont pour mission d'établir une étude qui soit la plus fiable possible.

"L'essentiel n'est pas de tout savoir, mais d'être à même tous ensemble de trouver une solution".

Y. VERNHET

CONDITIONS D'ATTRIBUTIONS DES AIDES A L'INSTALLATION Décret du 23/02/1988

La Dotation Jeune Agriculteur

Jusqu'à la parution du DECRET SUS CITE, les Aides à l'Installation étaient liées à une notion de surface bien connue sous le nom de :

S.M.I. = Surface Minimum d'Installation

Désormais, il s'agit d'atteindre un Revenu Minimum qui doit être justifié grâce à une :
E.P.I. = Etude Prévisionnelle d'Installation.

Cependant, une 1/2 S.M.I. est indispensable pour pouvoir être affiliée à la Mutualité Sociale Agricole en tant que chef d'exploitation à titre principal.

Un projet d'installation doit être pensé à l'avance, des stages sont prévus à cet effet et sont la seule garantie de pouvoir franchir ce parcours du combattant avec le maximum de sécurité.

1. CONDITIONS GENERALES

1.1. Age

Minimum 21 ans

Maximum 35 ans (limite reculée de la durée du service national et de 1 an par enfant à charge sans excéder 40 ans).

1.2. Qualification Professionnelle

JUSQU'AU 1/01/1992			A PARTIR DU 1/01/1992			
Diplôme minimum	Pratique agricole	Age		Diplôme minimum		Age
B.P.A ou Equivalent		21 ans	J.A. nés avant le 1/01/1971	B.P.A.	Stage pratique 6 MOIS hors Exploit.	21 à 25 ans
8/20 au B.E.P.A. Certificat Economie B.P.A.	3 ans	25 ans				J.A. nés après le 1/01/1971
B.A.A. - C.A.P.A. + stage de 200 h	3 ans					
Pas de diplôme + stage 200 h à suivre	5 ans					

1.3. Activité Agricole à titre principal

50 % du temps sur l'exploitation } - délai d'1 ans maximum après avis de la Commission Mixte
 50 % du revenu } - pendant 10 ans

Notion d'U.T.A.F. = Unité de Travail Agricole Familial correspondant à 2.300 heures de travail/an sur l'exploitation.

1.4. Disposer d'un revenu minimum

L'étude doit faire apparaître un REVENU DISPONIBLE minimum/U.T.A.F.

R.D. = Résultat courant avant impôt
 + amortissement
 - remboursement du capital emprunté.

Ce revenu disponible par U.T.A.F. doit, au terme de la 3ème année, être compris, pour l'Hérault, entre 61.161 F et 122.322 F.

Prévision et vérification du revenu disponible

REVENU DISPONIBLE	PREVISION	VERIFICATION AU BOUT DE 3 ANS
R.D. < 61.161	ni D.J.A. ni M.T.S. J.A.	
61.161 < R.D. < 122.322	possibilité 1ère tranche D.J.A possibilité M.T.S. J.A.	* R.D. < 61.161 → appui technique et financier → procédure de redressement de l'exploitation * 61.161 < R.D. < 122.322 → versement 2ème tranche D.J.A. * R.D. > 122.322 → non versement de la 2ème tranche D.J.A. en gardant le bénéfice de la 1ère tranche.
R.D. > 122.322	pas de D.J.A. possibilité M.T.S. J.A.	pas de vérification

Régime dérogatoire :

Dans le cas d'installation difficile, le J.A. pourra atteindre le revenu disponible minimum dans un délai maximum de 6 ans. Dans ce cas, le revenu disponible à atteindre au bout de 3 ans devra être égal à 60 % du revenu minimum soit 36.696 F.

Exemple : cultures pérennes en cas de création d'exploitation, le point de départ étant le commencement des travaux.

1.5. Conditions de surface

- s'installer sur une surface d' 1/2 S.M.I. pour bénéficier du régime social des agriculteurs à titre principal,
- constituer une unité économique indépendante et viable sauf société,
- respecter le contrôle des structures.

Remarque : Tout candidat disposant d'une surface supérieure à la S.M.I. avant le 20 décembre 1988 ou d'un revenu disponible supérieur au revenu de référence, ne pourra prétendre aux aides à l'installation.

Coefficients des différentes cultures :

Terre labourable ou Prés = 1
Patures = 0,5

INSTALLATION DES CONJOINTS

Pour bénéficier des aides de l'état, les conjoints d'exploitant doivent justifier de la capacité professionnelle requise ainsi que du suivi du stage de 40 heures.

Participation du conjoint à la mise en valeur de l'exploitation	Installation de 2 conjoints au sein d'une société	Installation de 2 conjoints sur 2 exploit. distinctes
Majoration de la D.J.A. Augmentation des plafonds de prêts J.A. N.B. 3 ans maximum pour la prise en compte du conjoint. Nécessité d'une modification du Projet Initial (avenant E.P.I.)	Possibilité d'1 D.J.A. / époux Possibilité d'1 plafond de prêt / époux	Installation des deux conjoints simultanée ou successive

MONTANT DES AIDES

(voir tableau page suivante)

Permanence

- 1) A la Mairie sur demande
- 2) Mr FOURNERIE F. - Conseiller Agricole
Tous les samedi de 9 h à 12 h - G.D.A.
Crédit Agricole - Le Vigan
- 3) Melle CALOU Sabine - Conseillère Agricole ADASEA
3ème Mardi du mois 10 h - 12 h - G.D.A.
Crédit Agricole - Le Vigan

		INSTALLATION INDIVIDUELLE			INSTALLATION AVEC CONJOINT PARTICIPANT			Installation des 2 époux au sein d'une société	
		Mini	Moyen	Maxi	Mini	Moyen	Maxi	Mini	Maxi
D	Plaine	52.000	65.000	78.000	52.000	91.000	130.000	104.000	130.000
J	Défavorisée	67.200	84.000	100.800	67.200	117.600	168.000	134.400	168.000
A	Montagne	108.000	135.000	162.000	108.000	189.000	270.000	216.000	270.000
PRETS M.T.S. J.A.		400.000 F encours 500.000 F réalisation dont 170.000 F sous plafond développement Zone de plaine : 4 % Zone défavorisée et montagne : 2,75 %			600.000 F encours 750.000 F réalisation dont 170.000 F sous plafond développement Bonification : 9 ans			800.000 F encours 1.000.000 F réalisat° dont 340.000 F sous plafond développement Bonification : 12 ans	
PRET FONCIER		350.000 à 8,25 %			350.000 à 8,25 %			350.000 à 8,25 %/ Epoux	

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS - (P.O.S.)

La Municipalité précédente avait lancé la création d'un P.O.S. qui est sur le point de s'achever.

Voici quelques précisions :

Le P.O.S. est un règlement impératif (une loi) qui est élaboré après enquête publique et avis motivé des habitants.

Une fois le P.O.S. approuvé par la Préfecture, il génère des contraintes (matériaux, surfaces des terrains à bâtir, hauteurs des bâtiments, distances par rapport aux voisins, etc...), et des zones (habitation, activités, artisanat, agriculture, protection des sites, etc...).

Nous sommes tenus au respect strict du P.O.S. d'autant plus que toute décision d'urbanisme fait l'objet d'un contrôle de légalité par la Préfecture.

Par la suite, une convention entre la Direction Départementale de l'Équipement (D.D.E.) et la Commune charge ladite D.D.E. d'instruire, parallèlement à l'instruction par les commissions municipales, les dossiers d'urbanisme. De ces deux instructions simultanées, il ressort deux avis (en général identiques, heureusement) auxquels le Maire se conforme. Il ne s'agit donc en aucun cas d'une décision personnelle, mais simplement d'attester qu'une demande est conforme (ou non) aux dispositions du P.O.S.

Si une demande de permis de construire présentée revêt un caractère d'intérêt général, le Conseil Municipal peut décider de consulter la population, et s'il y a lieu, d'engager la procédure de révision du P.O.S.

NOTA : Toute construction (maison, abri de jardin, garage, etc...) ou modification de Bâtiment existant, doit impérativement faire l'objet d'une demande de Permis de Construire ou d'une déclaration de travaux.

CENTRE REGIONAL DE FORMATION du MONT AIGOUAL

L'Association Régionale de Formation du Mont Aigoual après une inauguration nous permettant d'envisager un avenir prometteur vous expose les différents stages pour l'année 1989 - 1990.

* Deux stages de première formation (5 mois) en alternance

- Charpente bois, 5 stagiaires
- Constructeur maçonnerie, 10 stagiaires

* Un stage régional de 506 heures en
- Structure - Ossature - Charpente pour 8 personnes

* Un stage de formation continue s'adressant aux Chefs d'équipes, d'entreprises de maçonneries, formation de courte durée.

L'Association a une possibilité de partenariat avec l'AFORBAT organisme paritaire s'occupant de l'apprentissage en Languedoc Roussillon. Le centre servirait de support pédagogique à cette coopération et cela dans les domaines :

- Structure - Ossature - Charpente et couverture.

Bon vent à tous ces stagiaires

Le Directeur
LAPORTE Jean Marc



NOTRE ECOLE

L'Ecole de LANUEJOLS se compose de deux classes et réunit, au total, 25 élèves.

Depuis la rentrée de septembre 89, Madame ALESSANDRI est chargée de la classe des "petits".

Cette année, tout comme l'année précédente, les enfants ont pu être scolarisés dès l'âge de 3 ans.

La répartition des différents niveaux est la suivante :

- Section enfantine : 3 enfants de 3 ans
3 enfants de 4 ans
3 enfants de 5 ans.
- Cours préparatoire : 2 élèves.

L'Institutrice est aidée dans sa tâche par Madame Yolande BLOUIN.

La classe des "grands" dont je m'occupe depuis la rentrée 88, a un effectif de 14 élèves répartis comme suit :

- CE1 : 4 enfants
- CE2 : 5 enfants
- CM1 : 2 enfants
- CM2 : 3 enfants

Il semble bien que les effectifs devraient se maintenir dans l'avenir.

Cantine scolaire :

Très bien tenue par Madame FUMEL, la cantine fonctionne pour les familles qui le désirent.

Regret :

Le bel arbre qui ombrageait la cour et faisait partie du paysage scolaire, est, cette fois, bien mort. La vie continue cependant et nous n'avons pas oublié la belle cérémonie qui a marqué la plantation de l'érable sycomore en mai dernier. Souhaitons que de nombreuses générations d'enfants puissent voir cet arbre grandir et profiter de son ombrage.

Le Directeur de l'Ecole,
E. FAGES

SOCIETE DE CHASSE

Bilan et informations :

Au cours de ces dix dernières années, il a été lâché pour 289.300 F de gibier, soit environ 30.000 F par an. Durant ce laps de temps, il a été en effet, lâché en repeuplement :

- Lièvres : 510
- Perdrix rouges : 630
- Lapins : 180
- Faisans : 175

Il convient de rappeler aux adhérents que la chasse est de plus en plus menacée et qu'il est nécessaire d'en prendre conscience. En conséquence, ne laissons passer aucune occasion de démontrer aux "anti-chasseurs" que, mises à part quelques "bavures" émanant d'une minorité d'irresponsables, nous ne sommes pas des destructeurs mais des gestionnaires qui respectons la faune et veillons à son développement et son équilibre.

Il faut savoir que le gibier n'est pas inépuisable et peut, lièvres et lapins en particulier, être périodiquement décimé par des épidémies. C'est pour cette raison que nous avons décidé, en ce qui concerne la présente campagne, de diminuer la pression que la chasse exerce sur le gibier en réduisant les journées d'ouverture : trois jours au lieu de cinq. Cette mesure a été prise en assemblée générale, votée à main levée et adoptée par la quasi totalité des chasseurs présents : deux seulement ayant manifesté leur désapprobation.

Pour la saison 89-90, la société compte 82 adhérents et 9 actionnaires. Nous rappelons que le propriétaire du domaine de Pradines donne son terrain à la société mais y interdit la chasse le dimanche en raison de lâchers effectués ce jour-là.

Nous vous rappelons également qu'un propriétaire de la commune, se refuse encore à céder ses terres à notre société. Afin d'éviter tout problème, nous ne chasserons donc pas sur ses parcelles mais lui demandons fort logiquement de respecter les nôtres. Le règlement intérieur comporte, en effet, une clause qui prévoit que toute personne possédant une carte de la société de chasse et résidant sur le territoire de la commune fait obligatoirement don de son terrain à ladite société. A ce sujet, il faut savoir qu'il existe un bail entre la commune et la société en ce qui concerne la location des terrains communaux.

Espérant que ces quelques lignes permettront à certains lecteurs de mieux connaître notre chasse communale, le Président, ainsi que les membres du bureau, vous donnent rendez-vous pour un prochain article et souhaitent à tous les chasseurs une fructueuse fin de saison.

Le trésorier,
Claude Bouteiller

CORPS DES SAPEURS POMPIERS

COMPTE RENDU POUR L'ANNEE

1989

Par arrêté préfectoral, le Centre de première intervention de Lanuéjols est devenu Centre de Secours.

Interventions :

Au nombre de 235, au 1er novembre, les principales interventions ont eu pour objets les incendies de forêt, les secours à personnes et la destruction d'essaims de guêpes ou frelons.

Casernement :

C'est au début du mois de novembre que les Sapeurs Pompiers ont pris possession des nouveaux locaux qui leur ont été attribué. Ils disposent désormais :

- d'une salle opérationnelle.
- d'un bureau chef de corps.
- d'une salle de réunion avec coin cuisine.
- d'un vestiaire muni de douches.
- d'un hangar à 5 travées destiné aux véhicules et matériels.

Formation :

Stages au Service Départemental d'Incendie.
Spécialisation en réanimation : Teissier Monique et Libourel Fabrice.
Spécialisation en secours routier : Teissier Monique.
Stage de Caporal : Balmeffrezol Michel.

Promotions :

Ont été nommés 1ère Classe : Libourel Fabrice, Teissier Monique, Pouzens Jean-Paul, Martin Yvo-nick.

Balmeffrezol Michel classé 1er, a été nommé Caporal.

Engagement de Sapeurs Pompiers **volontaires stagiaires :**

Causse Julien, Zarzinat Jean-Michel, Blouin Joël, Docteur Rémy Dautrey.

Nomination :

Le Docteur Rémy Dautrey est nommé Médecin Capitaine du Corps de Lanuéjols.

Matériel :

Nous disposons actuellement de 6 véhicules : - une ambulance,
- un véhicule d'interventions diverses,
- un véhicule utilitaire,
- une voiture de fonction,
- une jeep
- et un camion pour feux de forêt.
Il convient d'ajouter qu'un camion citerne feux de forêt de grande capacité viendra renforcer le parc de notre corps courant novembre 89.

Chef de Corps,
Claude PASTORE

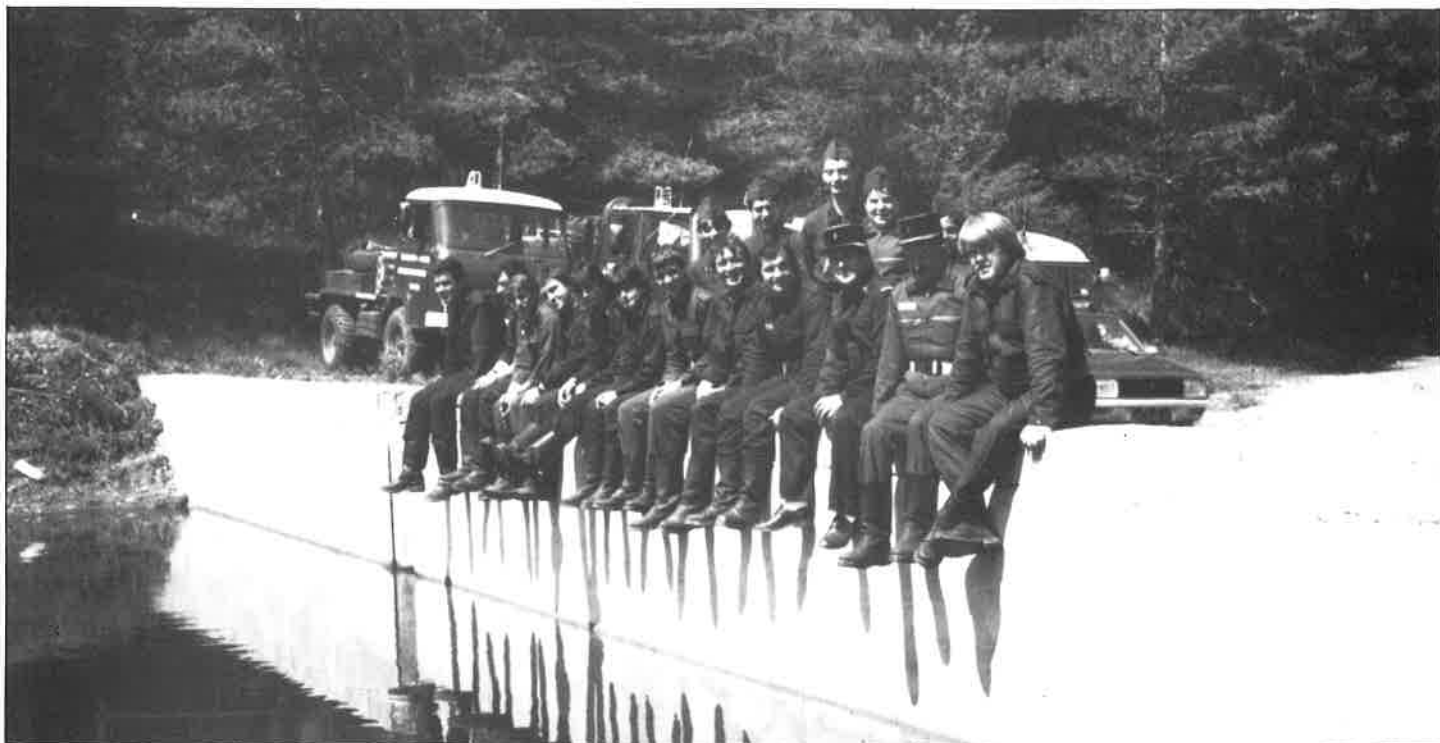
SPELEOLOGIE

Nous avons le plaisir de vous annoncer la création dans la commune du Spéléo-club de l'Engarenne.

Cette association a pour principal objectif la découverte et l'étude du sous-sol des Cévennes et des Causses tout en développant les qualités inhérentes à tout sport d'équipe. Avis aux amateurs.

Le siège social se trouve à LANUEJOLS.

Le Président,
Laurent TEISSIER



NOTRE EGLISE

En quelques lignes je vais faire l'historique de la construction de notre église.

Le **19 février 1854** : le Conseil Municipal de LANUEJOLS se plaint avec juste raison de voir la nouvelle église à moitié construite et intervient auprès de Monsieur le Préfet afin que les travaux soient repris.

Le **30 mai 1854** : le Conseil Municipal se réunit en séance ordinaire. Etaient présents : MM. CAMBASSEDES, FERRIERES, FABRE, JEAN-JEAN, VALETTE, MONTEILS, VEYRIER, VEDRINES, BLANC et Jean-Antoine VEDRINES Maire Président. Le Maire communique au conseil municipal un traité entre l'architecte départemental M. FEUCHERES et le Sieur BENEZET entrepreneur à MILLAU pris pour terminer notre Eglise.

Séance du **8 octobre** : la construction de l'église commencé courant 1836 est interrompue depuis. Les travaux ont repris depuis trois mois sous la direction de l'architecte Départemental. Au nombre de perfectionnement actuellement introduit au plan primitif ce trouve le déplacement du clocher qui au lieu d'être construit sur un des bas-côté sera élevé sur la façade et perpendiculairement au portail. Financement de l'opération : 7.210 F disponible à la caisse du trésor somme voté en 1836, un secours de 3.000 F demandé à M. le Préfet à transmettre à M. l'Empereur, une imposition extraordinaire de 6.000 F et réparties sur les années 1855, 56, 57 et 58 soit 1.500 F par an.

Le **22 Octobre 1854** : le Maire fait état d'un différent entre la mairie et M. CHAPOT "qui devait être un des premiers architectes". Le Conseil Municipal propose de nommer deux experts aux choix des deux parties pour régler ce différent et autorise la maire à poursuivre M. Chapot en régleme de compte. Le différent est une somme de 2.315,95 F.

En 1863 il est fait état d'une relance auprès du Tribunal Civil du VIGAN des premiers entrepreneurs et négociants de fournitures ayant participé à la première mise en chantier. Il est question de MM. Hercule DURAND de Valleraugue, Casimir AIGOUY de Millau, les frères GUILLAUMENQ de Valleraugue.

En **novembre 1856** : un traité en mémoire déposé au registre des délibération avec comme conciliateurs monsieur le Curé de TREVES et M. GIRARD de NIMES. Il est fait état des erreurs des premiers entrepreneurs et architectes. Vu que les voutes et une partie des murs qui les soutenaient ce sont écroulés pendant trois fois.

Le **17 juin 1855** : Installation du maire et de l'adjoint par arrêté de M. le Préfet en date du 4 juin 1855. M. Jean-Antoine VEDRINES, le Maire, prête serment en ces termes : "Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur". Monsieur BENEZET étant décédé, sa veuve refuse de terminer notre église. Le sieur PARGUEL de LIAUCOURS ce charge de terminer les travaux.

C'est de 1854 à 1857 que l'église a été reprise et terminé sous la direction de M. FEUCHERES.

Entreprise BENEZET : 9.714 F - M. PARGUEL : 8.538 F. Le dallage, entreprise PARGUEL : 2.000 F - M. MONGINOX de la Maleine termine les travaux de maçonnerie pour : 1.350,89 F - Menuiserie, ferronnerie DELACHAUSSE, Nîmes : 3.165 F - Sieur RIBICO, marbrier à Rodez, maître autel : 1.000 F.

A savoir que le 1er février 1854 le Conseil Municipal accorde une subvention de 120 F au conseil de fabrique pour l'achat d'une croix à établir sur la place publique. Nous avons cette croix sur la façade de notre église.

En conclusion la construction de notre église a connue bien des péripéties et bien des tracasseries et soucis aux responsables de cette période là.

Je me suis borné à reprendre les termes transcrits sur le registre de l'époque. Je veux néanmoins espérer que ce bref historique sera susceptible d'intéresser certaines personnes.

Jean TEISSIER.

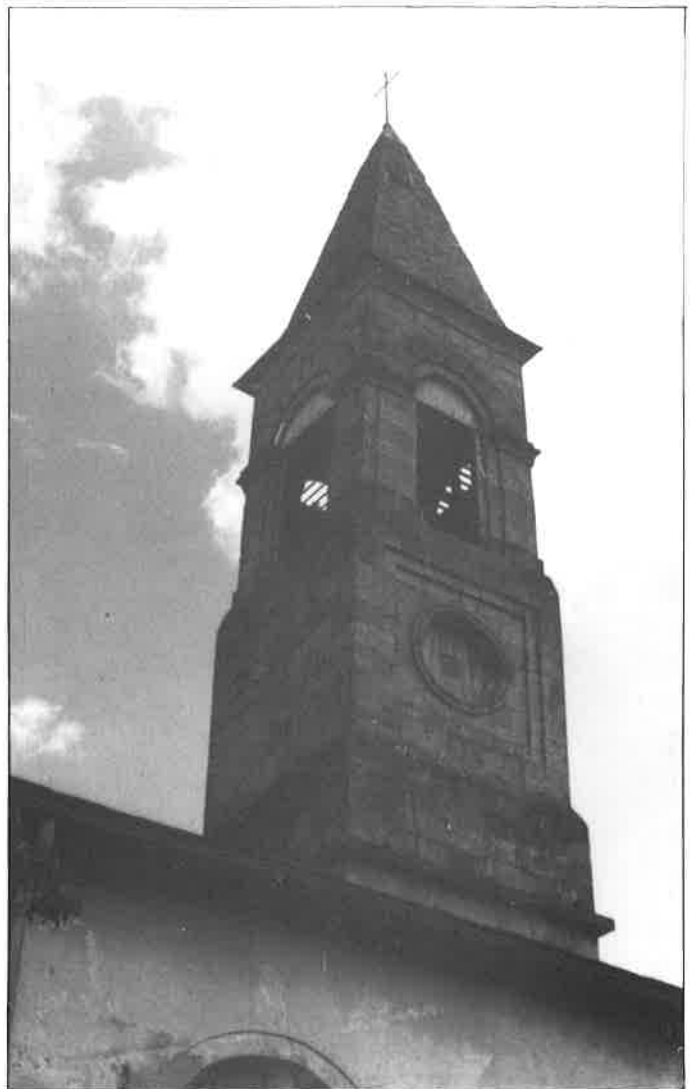
PAROISSE DE LANUEJOLS

La Paroisse de Lanuéjols compte actuellement 310 âme résidant à plein temps autour du clocher de son église.

au point de vue juridiction diocésaine, c'est le lieu de résidence du Chef de Secteur, que l'on nommait autrefois : le Doyen.

Aujourd'hui, le chef de secteur l'Abbé Bonnafoux Jean-Claude, depuis bientôt 7 ans, Curé à Lanuéjols, est le seul prêtre résidant sur le canton de Trèves. Depuis le décès en novembre 1987 de l'Abbé AUBANEL Fernand, prédécesseur à Lanuéjols, avant d'aller à Camprieu, il dessert toutes les paroisses du Causse Noir, y compris les 2 paroisses Aveyronnaises de St-ANDRE de VEZINES et de VEYREAU.

Le service de la paroisse de TREVES est assuré par le Curé de NANT, et celui de la Paroisse de DOURBIES par le Curé de St-JEAN du BRUEL.



Trois informations essentielles sur la Paroisse :

1° - La formation religieuse des enfants dans l'Eglise est primordiale pour assurer la permanence de la foi dans nos régions et nos paroisses. A Lanuéjols les enfants catéchisés sont au nombre total de 17 :

- 4 en section infantine et cours préparatoire
- 4 en C.E.2
- 3 en C.E.1

Deux dames assurent cette catéchèse des petits le lundi. Mr le Curé réunit les enfants du C.M.1 et du C.M.2, 3 enfants dans chaque groupe, le mercredi à 10 h 30 au presbytère.

2° - Les Messes ont lieu en semaine à 9 h, sauf le lundi et le jeudi.

- Le jeudi célébrées soit à Camprieu, soit à St-André de Vézines.

- Le Samedi à partir de Novembre à 17 h à Camprieu.

- Le Dimanche à 9 h 45 à St-André de Vézines ou Veyreau, en alternance.

- Le Dimanche à 11 h 15 à Lanuéjols.

3° - Depuis 1988, il a été constitué un Conseil Economique Paroissial pour gérer les biens matériels et les finances de la paroisse. Il répond au Droit Canon qui rend obligatoire la formation d'un conseil économique dans chaque paroisse, composé : d'un Président, qui est de droit le Curé, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et de un à trois membres selon l'importance de la paroisse. Comme le dit le Droit Canon : "Tous doivent remplir leur fonction « au nom de l'Eglise » et selon le droit, en étant « de bons et fidèles administrateurs », ainsi qu'ils doivent s'y engager avant d'entrer officiellement en fonction."

La nouvelle église, sous le patronage de St-LAURENT, diacre martyr du début de l'Eglise, dont la fête a lieu le 10 août, a été consacrée en l'an 1858 le 29 juin, en la solennité des Apôtres St-Pierre et St-Paul.

M. Le Curé.

L'HERBIER DE LANUEJOLS

Chaque été, dimanches et fêtes, l'herbier itinérant du Causse Noir (plantes médicinales) expose dans le cadre des animations de LANUEJOLS (30) au nouveau et magnifique bâtiment du Centre de Formation situé à l'entrée du village, au milieu des champs de lavande, à proximité de la nouvelle route de DARGILAN, la grotte rose.

Quelques 250 plantes avec leurs noms scientifiques, populaires, présentées par familles et classées systématiquement d'après la Flore d'H. Coste. Ces plantes sont accompagnées de nombreuses drogues avec une documentation précisant leur usages respectifs : rhumatismes, jambes lourdes, coliques néphrétiques, sommeil, etc...

Il est également permis de prendre toutes sortes de photographies et documentations. Cette exposition comprend de nombreux posters de plantes médicinales, toxiques, etc... et une petite collection de plantes carnivores.

Chaque année l'exposition renouvelle les différentes espèces de plantes en fonction des maladies traitées, ainsi qu'une ou deux familles de plantes dif-

férentes : par exemple, pour 1990, nous pourrions faire figurer les Orchidées et les Fougères vu que les Labiées, les Légumineuses, les Ombelifères, les Liliacées et bien d'autres encore ont déjà été présentées au cours des nombreuses expositions de cet herbier.

Tous les après-midi, vers 17 h, une projection de diapositives a lieu (par groupe de 10 personnes minimum). Cette projection représente LANUEJOLS et ses environs, le Mont Aigoual et, bien sûr, des plantes médicinales avec leurs usages, leurs dangers et leurs confusions possibles.

Par ailleurs, sur rendez-vous et par groupe de 25 à 30 personnes, des sorties d'herborisation peuvent avoir lieu les mardi et vendredi matin de 9 h à 12 h, avec départ de l'herbier (LANUEJOLS 30) ainsi que des séances de stage concernant les différentes plantes : altitude, sol, utilisation, reconnaissance, dangers, confusions, apiculture, horticulture, alimentaire... confection d'un herbier et même "safari photo".

L'herbier du Causse Noir est animé par René PICAL, Conservateur des Herbiers de la Faculté de Pharmacie de MONTPELLIER, Université I.

Egalement responsable des Plantes et des Drogues des T.D. de phytothérapie.

Avec la participation de la Mairie de Lanuéjols et du Centre de Formation local.

R. Pical

N.B. René Pical - Tél. : 67.82.73.00

Mairie de Lanuéjols - Tél. : 67.82.70.83

Centre formation - Tél. : 67.82.70.13

LE CLUB DU TROISIEME AGE

Le Club de l'Amitié des Anciens se fait un devoir de participer à l'inauguration du journal communal. Nous n'avons évidemment pas grand chose à vous communiquer si ce n'est que nos réunions mensuelles reprennent après un été consacré aux retrouvailles familiales.

Tout dernièrement notre repas cantonal à Camprieu a été une réussite. Monsieur le Maire, accompagné de son épouse, avait répondu à notre invitation : nous les remercions tous deux ainsi que notre cher Curé.

Le 28 septembre avait lieu le goûter à Dourbies : là aussi, les chants et les danses ont contribué à créer rapidement une chaleureuse et joyeuse ambiance. Mais nos activités automnales n'étaient pas encore terminées.

En effet, afin de répondre à une invitation du Conseil Général, nous nous sommes rendus, courant octobre au Théâtre Municipal de Nîmes où nous nous sommes retrouvés très nombreux.

Mais nous allons arrêter ce bavardage afin d'éviter qu'on nous dise encore : " Si les vieux ont de bien mauvaises jambes, ils possèdent par contre une fort bonne langue !... "

Le Bureau,

LA FETE DE LANUEJOLS

Comme chaque année, depuis bien longtemps maintenant, notre fête traditionnelle s'est déroulée pendant le premier week-end du mois d'août et s'est même prolongée jusqu'au jeudi 10 au petit matin.

Le temps incertain du samedi, alors que la sécheresse sévissait depuis plusieurs mois, a provoqué une certaine anxiété parmi les membres du Comité des Fêtes.

Mais ce n'était qu'une fausse alerte et le grand beau temps rapidement revenu a permis le déroulement des nombreuses festivités.

En effet, les spectacles, jeux et autres activités programmés étaient assez nombreux. Depuis le concours de boules jusqu'aux bals en passant par le tournoi de sixte ou le ball-trap.

Nous mentionnerons simplement les temps forts qui resteront pour longtemps, présents dans notre mémoire.

D'abord une messe célébrée aux pieds de la Vierge avec la participation des Veneurs de la Montagne Noire qui ont su, grâce à une maîtrise parfaite du cors de chasse, souligner la haute valeur spirituelle de cet office.

Ensuite dans un autre registre plus modeste, l'excellente prestation des taureaux de Camargue, chahutés par une troupe de charlots téméraires.

Enfin en clôture, un essai transformé grâce à la sympathique participation de "volontaires" désignés d'office, le fameux radio-crochet qui de l'avis unanime a été de grande qualité et qui a vu le triomphe de Louis MAILLE. D'ailleurs à ce propos, je ne voudrais pas trahir un secret, mais il semblerait qu'un disque soit en préparation et devrait être commercialisé en début d'année prochaine.

Gageons qu'il va bouleverser le "TOP 50".

Mais trêve de plaisanterie, l'occasion est aujourd'hui donnée pour remercier tous les acteurs qui sont à l'origine du succès de notre fête :

En premier lieu, la participation massive et sympathique de l'ensemble des habitants de la commune qui a assuré la réussite ;

Ensuite, l'aide financière des nombreux sponsors (plus de cinquante) permettant de continuer d'organiser des bals ou spectacles gratuits ouverts à tous ;

Les nombreuses personnes, dont la liste serait trop longue à citer qui nous ont aidé de différentes façons en mettant du matériel à notre disposition ou en consacrant une partie de leur temps.

Monsieur le Curé qui n'a pas ménagé sa peine, Notre Maire et le Conseil Municipal tout entier dont le précieux concours a été apprécié.

Enfin l'équipe du comité des fêtes qui s'est encore cette année dépensée sans compter.

Je rappelle d'ailleurs que la fête de Lanuéjols étant la fête de tous, que le programme étant de plus en plus étoffé comme vous avez pu le constater, les personnes qui souhaitent dans la bonne humeur renforcer notre modeste comité peuvent se faire connaître en s'adressant à : Jean-Marie CAUSSE, Georges VELLAS, Gilbert VERNHET, Louis MAILLE.

Le meilleur accueil vous sera réservé.

La fête 1989 est maintenant terminée, vive la fête 1990.

Guy LACOMBE
Co Président

INFORMATIONS **DERNIERES**

DEPLACEMENTS A MILLAU

Les personnes désirant se rendre à MILLAU et se trouvant confrontées à un problème de transport, doivent savoir qu'une navette a été mise en place et fonctionne tous les deuxièmes vendredis de chaque mois entre LANUEJOLS et cette ville. Il est cependant recommandé de se faire inscrire en mairie une semaine à l'avance.

GOUDRONNAGE PRIVE

Tout particulier peut profiter du passage de l'équipe spécialisée près de chez lui pour faire goudronner un terrain privé (cour, passage, ...) et ceci à des conditions intéressantes. Se renseigner en mairie.

HERBIER

Monsieur PICAL nous fait savoir que son herbier du Causse Noir sera exposé tout le mois de juin à NIMES, espace Gard, face aux arènes.

EMPLOI DE T.U.C.

Depuis plusieurs semaines, la municipalité a pu procéder à l'embauche de deux jeunes locaux.

BIENVENUE DOCTEUR !

Au nom de la population, le Maire et les Conseillers Municipaux sont heureux d'accueillir dans la Commune le Docteur DAUTREY et Madame. Ils espèrent que de nombreux habitants de notre village consentiront à devenir les premiers patients de ce nouveau médecin et contribueront ainsi à lui assurer un agréable séjour sur le Causse.